

AR Prefecture

016-200054047-20240212-2024_02_12_03-BF
Reçu le 16/02/2024

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **6 novembre 2023 au 31 décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'**exercice 2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Maire propose d'adopter le Compte Financier Unique 2023 du budget Lotissement les Peupliers qui présente les résultats suivants :

BUDGET LOTISSEMENT LES PEUPLIERS		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Recettes de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	-	-	-
	Section d'investissement	-	-	-
Résultats de l'exercice 2023				

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le Compte Financier Unique du Budget Lotissement les Peupliers de la Commune de Confolens avec les résultats présentés ci-dessus au titre de l'exercice 2023
- **RAPPELE** que Monsieur le Maire est sorti de la salle lors du vote du Compte Financier Unique

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 13 février 2024



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens